



Interpellation de M. COOLS: Le soutien à apporter pour la libération de Boualem Sansal.

M. Cools déclare que la liberté – « Liberté, Liberté chérie », pour reprendre le poème d'Eluard – est absente dans une large partie du monde, de la Chine et de la Russie à l'Iran en passant par des pays comme l'Algérie. Depuis le 16 novembre 2024, ce dernier pays a incarcéré l'écrivain franco-algérien Boualem Sansal.

Auteur d'une quinzaine d'ouvrages, cet homme engagé dénonce la progression de l'idéologie islamiste dans les pays musulmans et les conséquences qui en découlent, y compris dans les pays européens. Sa détention en Algérie est purement arbitraire et totalement inacceptable.

Boualem Sansal est un militant contre tous les fanatismes et pour la paix dans le monde. En octobre 2012, il a lancé avec l'écrivain israélien David Grossman l'« appel de Strasbourg pour la paix » lors du premier Forum mondial de la démocratie organisé par le Conseil de l'Europe et la Ville de Strasbourg. Près de 200 écrivains issus des cinq continents ont depuis signé cet appel et se sont déclarés prêts à s'engager pour faire progresser la paix et la démocratie partout dans le monde. M. Cools souhaite que la commune prenne une initiative telle que le placement d'un panneau plaidant pour sa libération dans l'entrée du hall d'accueil de son centre administratif et/ou le placement de tels panneaux à l'entrée des bibliothèques communales. Pourquoi aussi ne pas organiser une soirée littéraire dans une des bibliothèques, où serait présentée l'œuvre littéraire de Boualem Sansal et son combat pour la paix et la démocratie ? Un membre du comité pour sa libération pourrait être sollicité afin d'y faire un exposé.

L'état de santé de Boualem Sansal rend nécessaire sa libération rapide.

Au-delà de son aspect en partie symbolique, une initiative de la commune en faveur de la libération de Boualem Sansal est importante pour rappeler le combat d'hommes et de femmes à travers le monde contre le fanatisme et pour la liberté d'expression.

Mme Ledan rappelle qu'il n'est pas si facile pour une commune de marquer son soutien même symbolique à toutes causes justes et légitimes en faveur de la démocratie. La Commune l'a fait pour Olivier Vandecasteele et suite à l'assassinat en captivité d'Alexeï Navalny et a lancé un groupe de travail consacré aux prisonniers politiques au sein duquel tous les groupes politiques du Conseil communal étaient représentés. Mme Ledan explique qu'une stèle sera installée devant le Centre administratif pour rendre hommage à ces prisonniers politiques défendant la démocratie. Le 10 décembre Amnesty international a organisé au Centre administratif un marathon des lettres.

Le sort de Boualem Sansal ne peut nous laisser indifférent. Mme Ledan rappelle qu'il s'agit d'un homme de qualité, un écrivain mais qu'il faut aussi rappeler, et quelles que soient toutes les qualités de l'engagement de M. Sansal, qu'il est aussi membre du comité stratégique du média français d'extrême droite « Frontière ». M. Sansal fait partie des 1 million de personnes en captivité dans le monde en raison de leur race, de leur religion, de leur origine ethnique, de leurs relations privées ou pour avoir exercé leurs droits fondamentaux. L'organisation Pen America qui défend la liberté d'expression des écrivains dans le monde entier a recensé en 2020, 273 écrivains emprisonnés dans 35 pays du monde, la Chine restant en tête de ce palmarès.

Mme Ledan espère que de nouvelles personnalités politiques, en plus des personnalités notamment françaises qui se sont exprimées, des personnalités publiques, d'autres instances au niveau européen par exemple et d'autres pays, vous avez parlé de la Belgique, que le Royaume de Belgique se prononceront contre cette incarcération qui ne peut que nous inquiéter sur le climat politique en Algérie.

Mme Ledan témoigne de la présence de pétitions qui circulent pour demander sa libération, auxquelles nous pouvons contribuer Et puis la Commune peut faire mieux connaître son œuvre qui est présente dans nos 3 bibliothèques francophones.

M. l'Echevin Vanraes remercie M. Cools pour son interpellation qui tend à ce que la commune prenne un certain nombre d'initiatives visant la libération de M Boualem Sansal actuellement détenu en Algérie et arrêté le 16 novembre 2024 à Alger où il est actuellement hospitalisé. Les charges que l'Etat algérien a retenues contre M. Sansal, sont la violation de l'article 57bis du code criminel algérien qui parle de l'atteinte à l'intégrité du territoire national. Selon la presse française, son arrestation serait liée à des déclarations qu'il aurait faites à Frontières Media, par lesquelles il appuyait la position française en faveur du Maroc dans le conflit Maroc et Algérie au sujet du Sahara occidental. Le 27 novembre dernier lors de la séance plénière du Parlement européen à Strasbourg, M. Joseph Borell, ex haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères a demandé par la voie du Commissaire Helena Dalli, que l'Algérie respecte les droits fondamentaux dans le cadre de ce dossier En Belgique, la Scam a demandé la libération de M. Sansal.

M. l'Echevin Vanraes trouve que l'interpellation concerne l'arrestation d'une personne n'ayant aucun lien avec notre commune ni notre pays, dans le cadre de conflits opposant en fait la France, l'Algérie et le Maroc A ce jour, ni l'Etat belge, ni l'Etat français n'ont émis des demandes de libération officielle pour M Sansal.

M. l'Echevin Vanraes prend pour exemple le professeur de la VUB, le docteur Djalali, détenu depuis 8 ans en Iran ou le militaire belge Jean-Jacques Wondo victime de la violation des droits de l'homme pour qui les pouvoirs nationaux et internationaux tels que le Gouvernement belge, la Commission et le Parlement Européen, le Conseil de l'Europe ainsi que les pouvoirs judiciaires qui ont condamné ces infractions aux règles ou aux violations des droits humains

Il se pose la question, de savoir si notre commune doit intervenir chaque fois qu'il y a une telle violation des droits de l'homme. Il estime que les pouvoirs locaux n'ont ni la vocation ni les moyens d'évaluer chaque cas individualisé de violations des droits fondamentaux afin de prendre des initiatives au nom de leurs citoyens parce que c'est ce qui est demandé. M. l'Echevin Vanraes rappelle tous les événements et actions mis en place par la Commune pour mettre en avant les Droits de l'Homme notamment la journée des Droit humains du 10 décembre.

M l'Echevin Vanraes se propose avec l'Echevinat de l'enseignement pour explorer les pistes de travail autour des droits humains à intégrer dans nos écoles communales. La commune continue à sensibiliser la population ucloise et plus particulièrement les jeunes quant à l'importance du respect des principes repris dans la déclaration des droits de l'homme notamment lors du festival des solidarités qui se tiendra cette année du 10 au 27 mars sur le thème de la double culture L'Echevin propose de chercher des fonds européens pour faire d'Uccle un point de contact local sur la défense des droits fondamentaux sur notre territoire en raison de l'application de la Charte des devoirs fondamentaux de l'Union européenne.

M. Cools remercie M. l'Echevin Vanraes pour la fin de son intervention en disant qu'à titre individuel chacun peut prendre des initiatives et demander de pouvoir disposer par exemple des locaux dans une bibliothèque. De plus, il se réjouit de l'organisation d'une journée des droits humains le 10 décembre dont il pense qu'un certain nombre d'organisations au sein du Conseil de l'Europe pourraient être associées à cela . le Commissariat aux droits humains, le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux qui développent toute une série d'actions en matière de droits humains destinées aux pouvoirs locaux et régionaux.

M. Cools se dit, toutefois, déçu sur le reste de l'intervention et plus particulièrement sur celle de Mme Ledan. Il est bien conscient qu'il peut y avoir un débat sur la saisie des questions humanitaires mais il nie le fait que M. Sansal soit d'extrême droite et M. Cools dit que M Sansal est un défenseur de la paix entre Israéliens et Palestiniens basée sur les résolutions de l'ONU sur deux Etats vivant en sécurité l'un à côté de l'autre M Sansal a été emprisonné en Algérie à son retour d'Israel

Il pense que la commune aurait pu répondre qu'elle organisait une soirée littéraire pour faire connaître son œuvre à la bibliothèque Le Phare car M. Sansal est un prix Goncourt. M. Cools prend acte que si on veut le faire connaître il faut prendre des initiatives privées et exprime ses regrets en estimant que la commune doit allier le geste à la parole au niveau des droits humains et de la liberté.